

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 35

Artikel: Une collation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

derrière³. Pour celles-ci, évidemment, c'était trop loin ! il ne valait pas la peine d'aller les chercher.

Ce détail nous donne une idée du peu de cas qu'on faisait de nos forêts, il y a un demi-siècle, et des règlements absurdes qui en régissaient certaines parties. Dans les communes de montagne, il y avait aussi des abus criants. Ainsi les concessions de bois de bâtisse accordées gratis à tout bourgeois assez riche pour se construire une grande et bonne maison, tandis que le pauvre, le chétif, végétaient dans leurs vieilles chaumières, sans espoir de les relever jamais. Avec nos institutions nouvelles de 1830, la plus grande partie de ces vieilles iniquités disparurent ; la loi devint la même pour tous les citoyens.

Il y a cinquante ans, la toise de planches de beau sapin, soit cent pieds carrés d'un pouce d'épaisseur, se vendait cinq francs au plus, rendue en chantier ou à domicile ; dès 1830 on parlait déjà de sept francs. Aujourd'hui, grâce à l'éclaircissement des forêts, ainsi qu'aux interminables constructions de Lyon, de Genève et un peu de partout, les belles planches de sapin sec sont achetées parfois jusqu'au prix excessif de vingt francs la toise. Comment donc s'étonner que les forêts diminuent et que les loyers soient si chers ! — Un lot de trois sapins rouges, faisant chacun trois billons à planches, une poutre et un chevron, se vendait autrefois dix-huit à vingt francs ; aujourd'hui, cela va jusqu'à cent dix, cent quinze ; par où l'on voit que l'augmentation de prix ne profite guère qu'au propriétaire du sol forestier. Je prends ici un terme moyen pour point de comparaison, car un sapin hors ligne, haut de cent dix pieds et d'un diamètre proportionné à cette élévation, se vend dans les forêts jusqu'à deux cent cinquante francs. Encore quelques années, et il n'en existera plus de pareils sur nos vieilles montagnes du Jura.

Le bûcheron montagnard se lève avec le jour ; en général, il est moins matineux que le paysan de la plaine. Pendant que ce dernier frappe à coups redoublés du fléau sur le froment, l'homme des bois dort tranquille dans son lit. Que ferait-il de si bonne heure ? Quand il est debout, son gros bonnet de laine enfoncé jusqu'aux oreilles, il va à l'écurie, donne à manger à son cheval et regarde ensuite les sigens du temps, tout en bourrant sa pipe. Un montagnard sans pipe, à sept heures du matin, c'est rare. Sa femme fait chauffer de l'eau pour le café et bouillir le lait de la chèvre. Des pommes de terre pelées cuisent aussi dans la marmite d'un autre compartiment du fourneau. L'homme vient se chauffer les doigts un moment, puis il retourne à la rue et arrange son char, dont il rapproche les trains, afin d'épargner de la peine au cheval dans les montées difficiles. Après cela, il étrille ou fait semblant d'étriller l'animal. Quand ce dernier s'est rendu tout seul à l'abreuvoir et en est de retour, son maître va déjeuner. Le café, le lait, les pommes de terre pilées, bien blanches, tout cela disparaît, sans que le montagnard ait autre chose à faire qu'à ouvrir la bouche et avaler. Pour ceux qui aiment un tel potage, d'ailleurs sain et nourrissant, c'est fort commode. Point n'est besoin d'un ratelier en ivoire d'hippopotame, implanté dans l'or ou dans la gutta-percha. Les robustes montagnards n'ont pas recours à de tels artifices masticateurs ; leurs incisives sont tranchantes, leurs canines pointues et leurs molaires assez fortes pour casser un noyau de pêche. Naturelle au suprême degré, leur mâchoire n'a qu'un point d'usure chez les hommes, et encore ils ne donneraient pas cela pour beaucoup : c'est la place du tuyau de pipe, entre la première incisive et la canine de droite.

(A suivre.)

³ Contre-pente au nord.

La flèche de la cathédrale de Strasbourg, qui s'élève à 142 mètres, représentait jusqu'ici la plus grande hauteur atteinte par le travail des hommes. Elle cède le pas aujourd'hui à la flèche en fonte de la cathédrale de Rouen, qui vient d'être terminée.

Aucun des monuments élevés par la main des hommes n'a fait dans le monde un si magnifique et si grand piédestal à la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Dôme de Saint-Pierre de Rome, la merveille de l'art chrétien, jeté dans les cieux par le génie de Bramante et de Michel-Ange, a élevé la croix à 138 mètres au-dessus du sol.

Strasbourg atteint avec son clocher si fier et si célèbre 142 mètres, Amiens 134, Chartres 122, Notre-Dame de Paris 68, le Panthéon 94, la croix comprise. La pyramide d'Egypte la plus élevée, celle de Cheops, mesure 146 mètres.

Parmi les édifices les plus modernes, le Dôme de St-Paul de Londres a 110 mètres, celui de Milan 109, l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles 108, le Dôme des Invalides 105.

Ainsi la flèche de la cathédrale de Rouen, avec ses 150 mètres, est le monument le plus élevé du monde.

La manière dont on affranchissait les lettres à l'origine est assez curieuse. Voici ce que porte un règlement de 1653 :

« On fait à scavoir à tous ceux qui voudront écrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse et qu'ils en auront promptement response, pourveu que, lorsqu'ils écriront, ils mettent, avec leurs lettres, un *billet* qui portera *port payé*, parceque l'on ne prendra point d'argent ; le quel billet sera attaché à la dite lettre... Chacun estant adverty, que nulle lettre ni response ne sera portée, qu'il n'y aye avec icelle un *billet de port payé*, dont la date sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé... Le commis général qui sera au Palais vendra de ces *billets de port payé* à ceux qui en voudront avoir, pour le prix d'un sou marqué... et chacun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira, etc. »

Une collation.

Les élèves d'une de nos écoles faisaient, il y a quelques années, une promenade à Genève, accompagnés de leurs maîtres et d'un municipal. La réception, qui fut charmante, — une de ces réceptions comme les Genevois savent les faire, — enchantait nos visiteurs.

Le municipal, qui ne savait pas sortir de chez lui sans être armé d'une demi-douzaine de discours, affligé d'un besoin inouï de pérorer partout et à tout propos, brûlait du désir de monter sur un banc et de donner un échantillon de ses talents oratoires. C'est ce qu'il fit en remerciant vivement les Genevois, dans un discours qu'il voulut terminer par un de ces traits de génie et d'éloquence qui lui étaient familiers :

« Nous autres Vaudois, pauvres Spartiates, s'écria-t-il, sommes vraiment confus de la réception

si empressée, si cordiale qui nous est faite dans cette nouvelle Athènes, qui nous offre, avec son amitié, ses vins les plus généreux, etc., etc. »

Le membre du Conseil d'Etat de Genève, qui présidait à cette petite fête, répondit en termes très spirituels, qu'il était heureux d'avoir l'occasion d'être agréable à ses voisins du canton de Vaud, mais que l'honorable municipal qui les représentait en cette circonstance, faisait une légère erreur historique en comparant ses compatriotes aux Spartiates, surtout à l'occasion d'une collation. « Car, ajouta-t-il, l'histoire nous apprend que les Spartiates, aux mœurs austères et guerrières, faisaient boire leurs esclaves outre mesure, et les promenaient ensuite dans les rues pour inspirer au peuple l'horreur de l'ivrognerie ; tandis que les Vaudois, au contraire, loin de laisser boire leurs vins à leurs domestiques, le boivent bel et bien eux-mêmes. »

Le galant municipal ne répliqua pas.

Petites connaissances pratiques.

Emballage des fruits. — Les belles poires et les pommes des espèces de choix, doivent être enveloppées dans du papier doux ; les paniers ou les caisses sont garnis de regain très sec. Il faut surtout que les fruits ne puissent pas bouger ; on les range par couches sur un seul rang, serrés les uns près des autres, en forçant un peu pour mettre le dernier, qui maintient toute la rangée. Puis on les couvre d'une bonne couche de regain avant d'en mettre un autre rang. Il faut que la dernière couche de regain se trouve serrée par le couvercle.

Pour l'emballage des pêches, on ne doit jamais en mettre plus de deux couches l'une sur l'autre. Chaque pêche est enveloppée d'un papier doux. On met dans le fond du panier une couche de feuilles sèches de fougère, une feuille de papier paille, puis une couche de pêches bien rangées et un peu serrées les unes à côté des autres ; une autre feuille de papier paille recouverte d'un papier doux, puis on ferme le couvercle. Si l'on met deux couches de fruits, on les sépare par une légère couche de fougère. La fougère bien triée pour enlever toutes les grosses côtes est ce qu'il ya de meilleur pour l'emballage des fruits, parce qu'elle est très légère, élastique, et ne se tasse pas.

Comment on doit conserver le bœuf bouilli. — Mettez toujours le bœuf bouilli qui vous reste du pot au feu dans le bouillon où il a cuit. Le lendemain, il sera savoureux et appétissant comme le premier jour. Si on néglige cette précaution et qu'on laisse sécher sur un plat, on a, au contraire, une viande noire, dure et ligneuse absolument sans saveur.

Notre problème du 15 août.

Nous avons reçu, pendant le courant de la semaine, plusieurs réponses au problème publié dans notre numéro du 15 août, relatif à la fenaison d'une prairie. Ces réponses qui donnent le chiffre de 2052 kilos sont inexactes, par le fait qu'on a probablement oublié de tenir compte de la crue qui a eu lieu pendant les 4 heures d'opération. — Le problème reste donc encore à résoudre.

Boutades.

Une brave femme, entrée à la caisse d'une administration publique pour y toucher sa rente viagère, exhibe le certificat de vie que lui a délivré sa mairie.

— Ce certificat n'est pas valable, fait observer l'employé.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est daté du 25 juillet ; comme votre rente est échue du 15, il vous en faut un autre constatant *que vous étiez vivante* à cette date.

Un assez joli moyen de ne pas dire la vérité, sans cependant aller jusqu'au mensonge.

Quand on demande son âge à M. X..., de l'Académie française, qui a passé la soixantaine :

— Eh ! eh ! dit-il, je suis plus près de cinquante ans que de quarante !

A la correctionnelle :

On amène un vagabond qui, l'autre soir, sous l'influence des vapeurs alcooliques, est entré dans une maison et, sans aucun prétexte, s'est mis à rosser le concierge d'importance :

— Accusé, quel motif vous a poussé à ces voies de fait envers le plaignant ?

— Dame, mon président, il y avait écrit sur la porte : On n'entre pas sans frapper.

Les actionnaires d'une société que nous ne nommerons pas étaient convoqués dernièrement dans une salle de l'appartement de M. Z., d'où l'on avait sorti tous les meubles, afin qu'il y eût place pour tout le monde.

Il s'agissait de nommer un président du conseil d'administration.

— Messieurs, dit le secrétaire, on va voter par assis et levé. Que ceux qui sont d'avis de nommer M. X... restent debout.

Les actionnaires, éplorés, cherchaient vainement à s'asseoir.

— Cela suffit, messieurs, continua le secrétaire, M. X... est nommé président à l'unanimité.

Un joli mot à double sens est celui que nous avons entendu au marché aux fleurs, sur la place de St-François, la veille de la Saint-Louis. C'était 9 heures du soir ; plusieurs dames regardaient ces nombreux vases gracieusement groupés sur le trottoir et éclairés par de simples lanternes vénitiennes.

— Maman, dit Mlle ***, achète-moi donc ce myrte !

Et la mère de répondre d'un ton dédaigneux :

— Non, ma fille, je n'aime pas acheter un vase de nuit, on ne sait jamais ce que l'on a.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet 3, Lausanne.

Enveloppes avec impression de la raison de commerce, registres, copies de lettres, presses à copier ; albums, buvards, porte-feuilles, papeteries, livres d'images, etc.

LAUSANNE. — IMP. GUILLOUD-HOWARD & cie.